

SM le Roi Mohammed VI a prononcé, le vendredi 10 octobre 2014 à Rabat, un important discours à l'occasion de l'ouverture de la première session de la 4^e année législative de la 9^{ème} législature. En voici le texte intégral:

"Louange à Dieu Paix et salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons. Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,

L'année législative que Nous ouvrons aujourd'hui s'inscrit dans un contexte particulier. Elle intervient à deux années de la fin de la législature actuelle, délai fixé par la Constitution pour l'adoption de toutes les lois organiques.

C'est aussi l'année de parachèvement de la construction politique et institutionnelle qui consolide les acquis économiques et sociaux que le Maroc a réalisés dans différents domaines, et que J'ai évoqués dans Mon Discours du Trône et celui du 20 août.

Comme Je l'ai dit précédemment, nous savons qui nous sommes et où nous allons. De même, nous connaissons nos potentialités et avons conscience des difficultés et des défis à affronter.

Le Maroc a atteint aujourd'hui, grâce à Dieu, un niveau remarquable dans la marche vers le progrès. Désormais, la vision est claire, les institutions sont fortes de leurs compétences respectives dans le cadre de l'Etat de droit.

C'est un motif de fierté pour nous tous. Les Marocains, où qu'ils soient, individuellement et collectivement, sont tous en droit d'être fiers de leur appartenance à cette patrie qui est la nôtre.

Comme Marocain, le sentiment qui M'est le plus cher dans la vie, c'est celui d'être fier de Ma marocanité.

Il vous appartient, à vous aussi, d'exprimer votre fierté patriotique. Vous devez l'illustrer concrètement chaque jour et à chaque instant, dans votre travail, dans vos relations, dans vos discours, dans vos foyers et dans l'exercice de vos responsabilités.

A celui qui ne saisit pas le sens de l'amour de la Patrie, et ne rend pas grâce à Dieu pour ce que ce pays lui a donné, Je dis : suivez ce qui se passe dans nombre de pays de la région. Il y a tant d'enseignements à en tirer, si l'on veut bien s'y arrêter. Quant à lui, le Maroc poursuit imperturbablement et avec confiance sa marche pour rejoindre le peloton des pays émergents.

Cette fierté d'appartenance au Maroc, c'est un sentiment patriotique sincère que chaque Marocain devrait éprouver.

C'est un sentiment qui ne se vend pas, ne s'achète pas et ne tombe pas du ciel non plus. C'est plutôt une sensation noble qui jaillit du fond du cœur et se nourrit d'une bonne initiation aux valeurs de patriotisme et aux vertus de l'éthique et de la morale. C'est une sensation qui grandit avec le citoyen, approfondit sa foi et renforce son attachement à la patrie.

Mais la fierté ne signifie ni le repli sur soi, ni la condescendance à l'égard de l'autre. Car les Marocains sont connus pour être ouverts et en interactivité positive avec les différents peuples et civilisations.

Mais le renforcement et la préservation de cette sensation exigent beaucoup d'efforts et des actions soutenues. Car il s'agit d'assurer les conditions d'une vie digne à tous les citoyens et leur permettre le plein exercice des droits inhérents à la citoyenneté, à charge pour eux d'assumer également les devoirs qui s'y attachent.

Ici Je M'adresse à vous, Mesdames et Messieurs les politiciens, pour dire : vous êtes responsables d'abord et avant tout de la préservation, voire du renforcement de cette fierté. Il vous appartient, pour ce faire, de consolider la confiance du citoyen dans les institutions administratives et les institutions élues, et ce, en étayant leur crédibilité et leur efficacité, de sorte que le citoyen sente qu'elles sont effectivement à son service.

A tous les citoyens Je dis : vous êtes la source et la finalité de cette fierté, et la patrie n'a d'existence que par et pour vous. Il vous incombe donc d'en faire la démonstration, en vous impliquant dans tous les domaines de l'action nationale, notamment en votant dans les élections. Car, en effet, le vote est considéré à la fois comme un droit et un devoir national, destinés à choisir les personnes appelées à gérer les affaires publiques. Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,. Notre pays jouit de considération, de respect, de confiance et de crédibilité, aux niveaux régional et international. Nous bénéficions, de surcroît, d'une image positive auprès des peuples du monde.

Mais il faut que nous sachions tous qu'il existe, en revanche, des parties qui jalouent le Maroc pour son parcours politique, sa marche vers le développement, sa sécurité, sa stabilité et son capital historique et civilisationnel. Elles sont envieuses de la fierté qui anime les Marocains à l'égard de leur Patrie.

Il Me vient à l'esprit ces paroles de Mon Aïeul, le Prophète Sidna Mohammed -Paix et salut sur Lui - : que Dieu multiplie les jaloux qui nous envient. Car, en effet, la multiplication des envieux signifie la

multiplication des réalisations et des ressources. En revanche, celui qui ne possède rien n'a rien à se faire envier.

Mais malgré les manigances des envieux, nous restons attachés au respect de l'exercice des droits et des libertés. Parallèlement, la citoyenneté induit, entre autres devoirs, l'engagement de respecter les institutions de l'Etat dont la protection est l'affaire des autorités gouvernementales et judiciaires compétentes, des institutions des droits de l'homme et des instances de régulation et de gouvernance, chacune pour ce qui la concerne.

Nous ne sommes pas contre la liberté d'expression et la critique constructive, mais plutôt contre le nihilisme et le reniement de la Patrie. Car le Maroc restera toujours le pays des libertés, qui sont garanties par la Constitution.

En outre, le Maroc a besoin de tous ses fils, de toutes les forces vives et influentes, surtout les ONG de la société civile, dont Nous ne cessons d'encourager les initiatives sérieuses, compte tenu de leur rôle positif en tant que contre-pouvoir et force de proposition qui contribue à la critique constructive et à l'équilibre des pouvoirs.

Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,

L'année législative en cours est une année décisive dans le processus politique de notre pays, compte tenu des échéances qui y sont prévues.

Je voudrais ici souligner que le choix démocratique, qui est voulu par tous les Marocains est un choix constant et irréversible, dont Nous nous attachons à poursuivre la consolidation.

Mais la question qui s'impose aujourd'hui avec force est celle-ci : y-a-il un accompagnement de ce progrès de la part de tous les acteurs politiques, aux niveaux du discours et de la pratique ?

Le discours politique commande la sincérité à l'égard du citoyen, l'objectivité dans l'analyse ainsi que le respect entre tous les acteurs concernés, de sorte qu'ils soient tous au service de la Patrie et non des protagonistes politiques, divisés par leurs intérêts étriqués.

Or, l'observateur de la scène politique nationale en général, et parlementaire en particulier, constate que le discours politique ne se hisse pas toujours au niveau des aspirations du citoyen, précisément parce qu'il est fortement arrimé à des calculs partisans ou politiques.

S'il est du droit de tout parti politique ou de tout parlementaire de penser à son avenir politique et à gagner la confiance des électeurs, cela ne

devrait pas être au détriment des grandes causes nationales et des préoccupations réelles des citoyens.

Quant à la pratique de la chose politique, elle devrait reposer, en particulier, sur la quête permanente de la proximité interactive avec le citoyen. Elle induit aussi la nécessité de s'astreindre aux lois et aux règles de déontologie, contrairement aux agissements et aux comportements de certains élus, qui sont préjudiciables à eux-mêmes, à leurs partis respectifs et à leur patrie, ainsi qu'à l'action politique, dans le sens noble du terme.

Cela implique qu'une véritable charte éthique de l'action politique soit adoptée de manière générale, sans se limiter à certains articles prévus dans les règlements intérieurs des deux Chambres du Parlement.

Par ailleurs, cela nécessite avant tout de se pencher avec le sérieux nécessaire sur les priorités nationales, tout en faisant prévaloir l'esprit de consensus positif, notamment lors de l'adoption des lois organiques relatives aux institutions constitutionnelles et aux grandes réformes.

Dans ce cadre, la priorité doit être donnée à l'adoption des textes relatifs à la réforme de la Justice, notamment ceux portant sur la mise en place du Conseil supérieur du Pouvoir judiciaire et l'approbation du Statut des Magistrats.

En effet, la justice est le principe garant de la sûreté et de la sécurité des citoyens et de la protection de leurs biens. Elle est également le pilier de la sécurité judiciaire, considérée comme un catalyseur du développement et de l'investissement.

S'agissant de la justice constitutionnelle, Nous procéderons prochainement, par la grâce de Dieu, à l'installation de la Cour constitutionnelle, dotée de larges compétences. A cet égard, Nous appelons les deux Chambres du Parlement à faire preuve de responsabilité et de patriotisme en respectant les critères de savoir-faire, de compétence et d'intégrité dans le choix des membres du Conseil qu'elles sont habilitées à élire en vertu de la Constitution.

Il importe aussi de parachever, conformément aux nouvelles dispositions, la mise en place des institutions de la démocratie participative et de la bonne gouvernance. A cet égard, Nous appelons le Gouvernement et le Parlement à se prévaloir davantage des avis et des expertises dont disposent ces institutions.

Ainsi que vous le savez, cette année sera foisonnante d'importantes échéances, avec, au premier chef, la mise en place de la régionalisation avancée. A moins d'une année des élections locales et régionales, Je

M'adresse à tous les acteurs politiques: Quelles élites et quels programmes avez-vous préparés pour assurer la gestion des affaires publiques ?

Le grand défi auquel le Maroc fait face aujourd'hui, ne concerne pas que la répartition des pouvoirs entre le Centre, les régions et les collectivités locales. Il porte plutôt sur le bon exercice de ces pouvoirs et l'impératif de les mettre au service du citoyen.

Partant, les prochaines élections ne doivent pas être une fin en soi. Elles doivent plutôt constituer un espace de compétition politique entre les programmes et les élites, et non une arène où se livrent surenchères et luttes politiciennes.

Nous estimons qu'il n'y a pas qu'un gagnant et un perdant dans les combats électoraux, car tout le monde est gagnant. En fait, le grand vainqueur, c'est le Maroc, car même ceux qui ne gagnent pas la confiance de la majorité des citoyens, contribuent par leur participation à renforcer le dynamisme des institutions élues.

Ils doivent également former l'Opposition constructive et proposer les alternatives réalistes leur permettant d'assurer l'alternance dans la gestion de la chose publique.

Le grand perdant, quant à lui, est incarné par ceux qui considèrent que leurs sièges sont une rente ou un héritage acquis ad vitam aeternam. Tant et si bien que, lorsqu'ils ne remportent pas les élections, ils prétendent qu'elles sont truquées. Mais quand ils gagnent, ils se taisent, profitant ainsi de la régularité des scrutins pour accéder à la gestion des affaires publiques.

Il est vrai que les élections, comme c'est le cas dans tous les pays, connaissent certains abus, sur lesquels statuer revient à la Justice et au Conseil constitutionnel, lequel a décidé d'annuler certains sièges lors des dernières élections.

Aussi, Nous appelons tout le monde à bien préparer ces échéances et à faire preuve d'un patriotisme sincère en respectant la volonté des électeurs.

Vous n'ignorez pas ce qu'exige de vous le devoir de défendre en permanence l'intégrité territoriale du pays.

A cet égard, Nous saluons les efforts sincères que vous déployez dans le cadre de la diplomatie parlementaire et partisane. Et s'il est de Mon devoir, en tant que Roi, de signaler les dysfonctionnements et de veiller à les corriger, il M'incombe aussi de rendre à chacun son dû.

Depuis le Discours que J'ai prononcé devant vous l'année dernière, les parlementaires ont consenti des efforts considérables, notamment pour faire face aux tentatives visant à instrumentaliser la question des droits de l'Homme dans nos Provinces du Sud, et durant les négociations avec l'Union européenne sur l'Accord de pêche. Nous vous engageons, donc, à rester mobilisés et vigilants pour contrecarrer les adversaires du Maroc.

Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,

Nous estimons que le capital humain est notre atout majeur dans toutes nos réalisations économiques, sociales, politiques et en matière de droits de l'Homme. C'est également notre arme pour relever les défis du développement et intégrer la société du savoir et de la communication.

Aussi, Nous avons constamment attaché la plus haute importance à la formation et à la qualification d'un citoyen fier de son identité et ouvert aux valeurs universelles, notamment à travers la poursuite de la réforme du Système d'éducation et de formation.

Dans ce cadre, Nous appelons le Conseil supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche scientifique à reconsidérer la vision et le contenu de la Réforme, ainsi que les approches suivies en la matière, notamment en se penchant sur les questions substantielles que Nous avons définies dans le Discours du 20 août de l'année dernière.

Nous en citons plus particulièrement la recherche d'une solution à la problématique des langues d'enseignement, le dépassement des divergences idéologiques qui entravent la réforme et l'adoption de programmes et de curriculums adaptés aux exigences du développement et du marché de l'emploi.

Il convient aussi d'attacher toute l'attention requise à la formation professionnelle et à la maîtrise des langues étrangères pour permettre aux lauréats d'être au diapason du progrès technique et d'intégrer les nouveaux métiers du Maroc.

Nous avons bon espoir de voir le travail mené par le Conseil pour l'évaluation de la Charte de l'Education et de la Formation, le vaste dialogue national et les rencontres régionales couronnés par la formulation de recommandations propres à réformer l'école marocaine et à en accroître le rendement. Dans la perspective de l'élaboration par le Conseil d'une feuille de route claire, les Départements concernés doivent poursuivre leurs programmes de réforme, sans interruption ou temporisation.

Pour conclure, Nous tenons à saisir l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la Femme, fêtée le 10 octobre, qui coïncide avec la

date à laquelle Nous avons annoncé, en 2003, le Code de la Famille, pour exprimer Notre estime à la femme marocaine, où qu'elle se trouve, et indépendamment des différentes positions qu'elle occupe et de toutes les catégories dont elle est issue, à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc, et ce, en reconnaissance de son concours efficient au développement du pays.

Mesdames, Messieurs les honorables parlementaires,

Vous abordez une année législative décisive, qu'il s'agisse du parachèvement de la mise en place des institutions, de la mise en oeuvre de la régionalisation avancée ou de la réforme du Système d'éducation et de formation.

Soyez donc, que Dieu vous garde, à la hauteur de ces échéances et donnez le bon exemple, par l'acte et par la parole, au citoyen fier de son appartenance à sa Patrie. Tenez vos engagements, car les hommes seront interrogés sur leurs engagements. Véridique est la parole de Dieu.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh. "

Maroc.ma